



Avis d'opposition administrative

Par **Beyonce06**, le **12/02/2008** à **12:12**

J'ai reçu lundi dernier un avis d'opposition administrative venant de la Trésorerie Alpes-Maritimes Amendes. La nature de la créance est : amendes pénales et droit fixe de procédure et Montant à leur devoir : 540,00€.

J'étais consternée et surtout très surprise de recevoir ce courrier et de devoir payer cette grosse somme à la Trésorerie, car je ne savais pas exactement de quoi il s'agissait. Je me suis donc rendue aux bureaux de la Trésorerie Amende le lendemain matin à 8h30 pour leur demander des explications précises. La personne qui m'a reçu m'a dit que j'avais récolté 3 amendes pour excès de vitesse dans ma ville au mois de juillet et août 2004 et m'a imprimé la fiche qu'elle détenait. Comment se rappeler de ces incidents qui se sont, passés il y a 4 ans en arrière, lorsque l'on n'a jamais reçu une seule amende pour excès de vitesse?

Apparemment ils auraient été adressés à mon ancienne adresse, or j'ai déménagé en 2001 suite au décès brutal de ma mère. J' ai pourtant fait le changement de mon adresse sur ma carte grise (certes je l'ai fait avec du retard en 2005). Mais s'il y avait eu vraiment des relances pourquoi je n'ai jamais reçu de courriers de leur part à mon nouveau domicile?

Jusqu'à présent, j'ai toujours été honnête en payant à chaque fois les amendes que je recevais. J'ai donc adressé le lendemain un courrier en recommandé avec accusé de réception à l'officier du Ministère Public de Rennes pour lui demander une remise au tarif initial. j'ai reçu aujourd'hui même l'accusé de réception datant du 8 février 2008. Pensez-vous que j'aurais une réponse favorable de leur part?

Je suis extrêmement embêtée car je vis seule avec mon fils de 18 ans à charge et je n'ai qu'un salaire de 1200€ net pour vivre et qu'il me sera difficile financièrement de payer 540€ d'un seul coup. Mon fils est le seul membre restant de ma famille : mes parents adoptifs étant décédés l'un en 1985 et l'autre en 2001. Je ne sais pas trop quoi faire? Aussi je vous

demande humblement votre aide et vos conseils.

Cela fait mal au coeur d'avoir été majorée de ces amendes que je n'ai jamais réceptionné. En général je paie de suite mes amendes lorsque j'en reçois mais là je n'ai aucune preuve de ces amendes.

Merci par avance de l'attention que vous accorderez à mon problème.